

Image not found or type unknown



Se désolidariser d'un prêt immobilier

Par **sylvie**, le **17/11/2008** à **13:05**

Bonjour, rnNi mariés, ni pacsés, nous avons contracté un prêt immobilier, il ya 3 ans. Nous nous séparons. Je souhaite quitter le domicile. Puis je me désolidariser du prêt?, sachant que mon ex compagnon souhaite garder la maison, que même en voulant revendre la maison, elle est actuellement certainement (vue les conditions du marché)dévaluée. Et que nous n'avons jusqu'alors remboursé que des intérêts.rnEst ce que les banques font ce genre de transaction lorsque les 2 parties sont d'accord? Quelles risques si j'arrête de donner ma part(avec l'accord de mon ex)?